



Représentation Permanente du Royaume de Belgique
auprès des Nations Unies
à **New York**

One Dag Hammarskjöld Plaza
885 Second Avenue, 41st Floor
New York, NY 10017
Tel: +1(212)378 63 00
Fax: +1(212)681 76 18
Mail: newyorkun@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be/newyorkun

nos références

S.2011/ 3 25

Le Représentant permanent du Royaume de Belgique auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de se référer à sa note LA/COD/4 du 17 janvier 2011 relative à la résolution A/65/30 intitulée « Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires ».

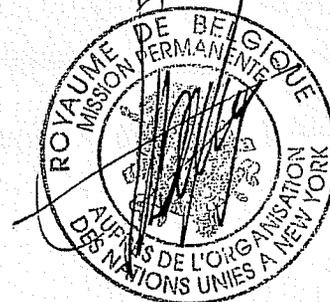
A cet égard, il a l'honneur de transmettre ci-joint un tableau reprenant les incidents survenus à l'encontre de postes diplomatiques et consulaires étrangers en Belgique, et qui ont été signalés. Ce document contient également les mesures prises par la Belgique pour assurer, en tant que pays hôte, la sécurité de ces postes sur son territoire.

Comme incident dont a été victime un poste diplomatique belge à l'étranger, les autorités belges mentionnent le récent car-jacking de l'Ambassadeur de Belgique à Ouagadougou (Burkina Faso). Cet incident est suivi de près par les services belges de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume de Belgique auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général des Nations Unies les assurances de sa haute considération.

Fait à New York, le 20 juin 2011.

à
S.E. Monsieur BAN Ki-moon,
Secrétaire général des Nations Unies
New York



Assemblée générale des NU-6ème Commission-Suivi résolutions
Protection et sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Résolution A/RES/65/30 : Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité
des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport de la BELGIQUE

1° Nombre d'incidents de sécurité concernant les Missions Diplomatiques étrangères établies sur le sol belge : Il convient de noter que tous les incidents ne sont pas toujours rapportés à la Direction du Protocole Affaires étrangères. Le tableau ci-dessous contient la liste des incidents communiqués à la Direction du Protocole en 2010.

2010: MEFAITS DONT LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ETRANGERES ONT ÉTÉ LA CIBLE, COMMUNIQUÉS A LA DIRECTION DU PROTOCOLE AFFAIRES ETRANGERES			
PAYS	INSTITUTION	MEFAITS	DATE
AFGHANISTAN	AMB	CAMBRIOLAGE AMBASSADE	03/10/2010
ARABIE SAOUDITE	AMB	TENTATIVE EFFRACTION LOCAUX AMBASSADE	23/01/2010
BOUTHAN	AMB	VOL DU DRAPEAU NATIONAL	19/01/2010
BOUTHAN	AMB	VOL DU DRAPEAU NATIONAL	08/11/2010
GAMBIE	AMB	CAMBRIOLAGE AMBASSADE	16/04/2010
ISLANDE	AMB	TENTATIVE EFFRACTION LOCAUX AMBASSADE	10/07/2010
LESOTHO	AMB	CAMBRIOLAGE AMBASSADE	28/01/2010
LIGUE ETATS ARABES	ORG	CAMBRIOLAGE MISSION	24/01/2010
LIGUE ETATS ARABES	ORG	TENTATIVE EFFRACTION LOCAUX MISSION	14/04/2010
QATAR	AMB	CAMBRIOLAGE AMBASSADE	22/03/2010
SUEDE	AMB	CAMBRIOLAGE AMBASSADE	17/01/2010
VENEZUELA	AMB	TENTATIVE CAMBRIOLAGE BATIMENT DIPLOM (BUREAUX MILITAIRES)	25/01/2010

2° Mesures prises pour contribuer à la bonne protection des Missions diplomatiques présentes sur le territoire belge :

➤ De manière générale :

Les dispositions de sécurité pour les missions diplomatiques sont fonction de l'analyse de la menace évaluée par l'Organisme pour la Coordination et l'Analyse de la Menace (OCAM). Cet organisme national détermine un niveau de menace pour chaque Mission Diplomatique établie sur le territoire belge. Ce niveau permet au Centre de Crise du Service Public Fédéral (SPF) Intérieur de requérir des services de Police la prise de dispositions de sécurité spécifiques et adaptées à chaque Mission. Une réunion mensuelle, à laquelle participe la Direction du Protocole des Affaires étrangères, est organisée au Centre de Crise du SPF Intérieur pour le suivi général des mesures de sécurité attribuées aux différentes missions diplomatiques présentes en Belgique.

Assemblée générale des NU-6ème Commission-Suivi résolutions
Protection et sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

➤ De manière spécifique :

Une mission diplomatique confrontée à un problème de sécurité en fait la communication à la Direction du Protocole des Affaires étrangères. Celle-ci en fait rapport au service de sécurité compétent, qui y donne une réponse adaptée. Par exemple : en 2010, des réunions présidées par les services de Police belge ont été organisées pour certaines missions diplomatiques ayant été la cible de cambriolages/vols/ agressions, dans le but de leur apporter quelques éléments de techno prévention et de répondre à leurs préoccupations de façon à les rassurer. D'autres réunions ont eu lieu avec certaines missions diplomatiques ayant été, hors du territoire belge, la cible de paquets piégés, avec pour objectif de les former à la reconnaissance de colis suspects et de leur indiquer les procédures à suivre en cas de réception d'un colis suspect.